

ANIMER LA CONSTRUCTION D'UNE CHARTE DE PRODUCTION

TOUT
TERRAIN

Difficulté ***



Se mettre d'accord sur des valeurs communes pour commercialiser ensemble des produits issus des fermes, alimentaires ou non : c'est une question récurrente de collectifs d'agriculteur·ice·s, mais la tâche n'est pas toujours simple. Ce mémo donne quelques repères pour les animateur·rice·s chargé·e·s d'accompagner un groupe dans cet objectif.

Contexte

Vous animez un collectif de producteur·rice·s ou producteur·rice·s/citoyen·ne·s qui souhaite valoriser les produits issus des fermes. Afin de donner de la lisibilité à leur démarche, ils et elles souhaitent se doter d'un outil commun de type charte de production ou cahier des charges (dans ce mémo, nous emploierons le terme "charte de production"). Il s'agit de se donner un cadre de valeurs et de pratiques partagées destiné à qualifier une démarche commune dans laquelle s'engage le collectif.

Pré-requis

- ★ Avoir un collectif déjà constitué/délimité avec des objectifs de débouchés de commercialisation bien définis, par exemple vente en magasin de producteurs, création d'une filière territoriale (farine, huile, protéagineux, chanvre...).
- ★ S'assurer que la démarche soit bien partagée et portée par le collectif.
- ★ Vérifier que la mise en place de la charte fait bien partie des missions confiées par le groupe à l'animateur·rice (son mandat).
- ★ Avoir identifié les principaux points d'accord potentiels au sein du groupe et ceux qui sont susceptibles de faire débat, par des entretiens individuels (téléphoniques ou présentiels).

Proposition de déroulé

Etape 1 en présentiel : S'accorder sur un cadre, les objectifs de la charte et sa visibilité

- Animer une séance collective autour de l'enjeu "A quoi ça va nous servir" : "de mon point de vue, le fait d'afficher un référentiel commun va nous servir à..." 1/ Temps de réflexion individuelle ; 2/ Tour de parole de chacun ; 3/ Synthèse avec les points communs et échanges.
- Organiser 2 tours de table pour : 1/ formaliser les valeurs du collectif : "qu'est ce que le collectif a envie de véhiculer à travers cette charte ?" ; 2/ définir comment le collectif va communiquer ce référentiel : outil d'engagement affiché dans un magasin, sur un site internet, adossé à une marque de territoire...

Etape 2 : Identifier des exemples existants qui répondent aux mêmes cadres et objectifs

- Au bureau, repérer un panel d'expériences mises en place par des collectifs variés (ne pas hésiter à aller les chercher hors réseau, avec une éthique différente).
- Identifier pour chaque exemple les points centraux qui constitueront la grille de lecture de l'étape 3 : rappel des enjeux, choix de l'outil utilisé (charte, cahier des charges...), éléments de contenu, modalités d'engagement de chacun·e (formalisation ou non) et de gestion (engagements sur la durée, modalités de contrôle interne/externe...), procédure en cas de non respect des engagements par un membre du collectif.

Etape 3 en présentiel : Étudier les possibilités d'outils, contenus, engagements, modalités de gestion

- Présenter les différents exemples en faisant intervenir les acteurs partie prenante (dans l'idéal : 1 membre du collectif en binôme avec l'animateur·rice qui a accompagné le collectif).
- Pour chaque exemple, prévoir un temps d'interaction avec les membres du collectif à partir de la grille de lecture élaborée en étape 2 et distribuée au préalable, sur laquelle chacun·e est invité·e à prendre des notes.

Etape 4 en présentiel : Co-construire la démarche du collectif

- Rappel des éléments de synthèse issus de l'étape 1 par l'animateur·rice, et ajustements si nécessaire.
- Débriefing des expériences présentées à l'étape 3 (à partir des grilles de lecture que chacun·e aura complétées par exemple), pour définir ce qui semble le plus approprié pour le collectif.
- Synthèse : définition du type d'outil (charte, cahier des charges...), la manière dont on va l'utiliser (affichage dans le magasin de producteur, mise en ligne sur un site internet...), les modalités d'engagement (un cadre exclusif ou un socle commun + un socle de progrès) et de suivi (contrôle externe, système de gestion interne), les moyens humains et financiers à mobiliser pour l'animation.
- Élaboration du contenu : formaliser une V1 de charte commune avec les points qui font consensus et noter les points sujets à discussion.

Etape 5 : A l'issue de la réunion :

- Envoyer la V1 formalisée de la charte au collectif, adossée au compte-rendu de la réunion.
- Vérifier que ce qui est souhaité de la part des producteurs est conciliable avec la visée de la charte (ex. compatibilité avec la loi Egalim dans le cadre de l'approvisionnement de la restauration collective).

Etape 6 en présentiel : Mettre en place la charte et ses modalités de gestion

- Animer une séance collective de type tour de table et revoir avec les agriculteur-rice-s s'il y a des notions manquantes. Etre vigilant-e sur les conditions d'intégration / d'exclusion et leurs modalités.
- Synthèse et rédaction de la charte définitive contenant les modalités d'engagement et de suivi.
- À l'issue de la réunion, envoi à chacun-e pour engagement formalisé (signature).

Ressources mobilisables

- ★ Des outils d'animation du groupe : diagramme de GANTT, outil [fil rouge](#) pour travailler sur la planification.
- ★ Des exemples de chartes existantes :
 - Les engagements de la [filière locale Mont'Plateau](#) dans la Vienne
 - [Cahier des charges IDOKI](#), producteurs fermiers du Pays basque

Et après...

Au bout de 2 à 3 ans, établir un bilan de fonctionnement en collectif : ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas au regard du cadre et des objectifs initiaux. Identifier les points à réajuster si besoin.

Variantes

L'étape 3 peut être scindée en différentes interventions ou encore se réaliser sous forme de visites de terrain. Malgré tout, les étapes doivent s'enchaîner pour maintenir la dynamique du groupe et faciliter ainsi l'aboutissement de la démarche.

PRATIQUES



"Je me suis formée à la facilitation graphique. Sur la filière "farine du Méjean", quand on se retrouve en présentiel il faut être efficace, moi j'ai tout en tête mais pas tous les membres. Poser les choses noir sur blanc sur poster avec des feutres, ça m'a beaucoup aidé dans la prise de décision."

Betty Debourg, FR Civam Occitanie



"Parfois, le travail sur le cahier des charges amène d'autres questions : à savoir, se pencher sur un ensemble de bonnes pratiques aussi du côté des acheteurs : cahier des charges des acheteurs/ système participatif de garantie, etc.."

Elsa Fariou - Martineau, FR Civam Poitou-Charentes



ZOOM Des exemples d'outils et de modalités de suivi à l'échelle des fermes

- ★ Le [diagnostic de durabilité des Civam](#)
- ★ La [charte de l'agriculture paysanne](#)

N'OUBLIONS PAS

. **Que faire si un des membres ne respecte pas la charte ?** Le processus auquel chacun-e doit se conformer doit être défini clairement et collectivement, jusqu'à l'exclusion d'un membre du collectif et le "qui" prend la responsabilité de "formaliser" l'exclusion le cas échéant.
. Prévoir la manière dont on communique dans le cas de non respect de la charte : au sein du collectif, vers les partenaires (ex. autres acteurs de la filière), vers les consommateurs in fine pour maîtriser le processus jusqu'au bout.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Grandes cultures : développer son activité en filières de proximité. Guide des bonnes pratiques pour initier ou s'intégrer dans des filières locales.](#) Mulle et al., 2020. Paragraphe *Qu'a-t-on envie de faire ensemble ?* en page 8

PARTENAIRES Réalisé dans le cadre du projet Action 30000 piloté par Réseau Civam dans le cadre du plan Ecophyto 2+. Avec le soutien financier de l'Office français pour la biodiversité.

AUTEUR.ES

Pascal AUBREE - Réseau CIVAM
Elsa FAVRIOU - Réseau CIVAM Poitou Charentes
Isaure SAULAY - CIVAM du Finistère

